BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 20

03 – ALLIER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTLUÇON

Ventes et cessions

377 793 401 RCS Montluçon.
PREMIUM EXPERTISE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 195000.00 EUR.
Adresse : 3, Rue des Bernardines, 03100 Montluçon.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE MOURGUES ET ASSOCIES Société par actions simplifiée Au capital de 100 000 euros Siège social : 7 Boulevard Saint Louis 43000 LE PUY-EN-VELAY 450 464 102 RCS LE PUY EN VELAY ET PREMIUM EXPERTISE Société par actions simplifiée unipersonnelle Au capital de 195 000 euros Siège social : 3 rue des Bernardines 03100 MONTLUCON 377 793 401 RCS MONTLUCON Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTLUCON du 31 mars 2026, La société MOURGUES ET ASSOCIES, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 7 Boulevard Saint Louis 43000 LE PUY-EN-VELAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 450 464 102 RCS LE PUY EN VELAY, et la société PREMIUM EXPERTISE, société par actions simplifiée au capital de 195 000 euros, dont le siège social est 3 rue des Bernardines 03100 MONTLUCON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 377 793 401 RCS MONTLUCON, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MOURGUES ET ASSOCIES par la société PREMIUM EXPERTISE. La société MOURGUES ET ASSOCIES ferait apport à la société PREMIUM EXPERTISE de la totalité de son actif, soit 937 232 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 429 381 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 507 851 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société PREMIUM ASSOCIES, Société par actions simplifiée au capital de 325 000 euros, dont le siège social est situé 3 rue des Bernardines 03100 MONTLUCON, immatriculée sous le numéro 789 107 315 RCS MONTLUCON, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société MOURGUES ET ASSOCIES depuis le 1er octobre 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société PREMIUM EXPERTISE. La société MOURGUES ET ASSOCIES sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 31 aout 2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du Tribunal de Commerce

de LE PUY EN VELAY pour la société MOURGUES ET ASSOCIES en date du 27/05/2026 - au greffe du Tribunal de commerce de MONTLUCON pour la société PREMIUM EXPERTISE en date du 27/05/2026 Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

